

La facture de gaz

Expliquer sa facture de gaz naturel à un client particulier nécessite un peu de pédagogie. Revenons sur les différents éléments qui la composent.

L'index

Le compteur de gaz naturel présent chez les clients mesure le nombre de mètres cubes consommés. Ce nombre, qui correspond à un volume, apparaît sur le compteur. Il s'agit de l'index. Ce n'est pas ce volume qui est facturé au client mais l'énergie générée par ce gaz naturel. Elle se mesure en kilowattheures (kWh), soit la consommation correspondant à un kilowatt pendant une heure. La conversion d'un volume de gaz en énergie se fait grâce à un coefficient de conversion déterminé par le distributeur. Ce coefficient varie car la quantité d'énergie contenue dans un mètre cube de gaz n'est pas constante.

Le coefficient

La valeur du coefficient de conversion dépend de l'altitude de la commune et de la composition du gaz naturel.

L'altitude

Au fur et à mesure que l'altitude augmente, la densité du gaz se réduit; ainsi un même volume de gaz naturel contient de moins en moins de matière donc moins d'énergie.

Le coefficient des différentes communes est disponible sur le site de GrDF : www.grdf.fr/fournisseurs-de-gaz-naturel/alimenter-vos-clients/coefficient-de-conversion/.

Il est ensuite modulé selon la composition du gaz.

La composition

Le gaz naturel distribué en France provient de différents pays : Pays-Bas, Russie, Algérie, Norvège; sa composition varie en fonction de sa provenance.

La réglementation fixe des limites aux variations de la composition du gaz naturel selon son type, H ou B.

Le gaz H : gaz à haut pouvoir calorifique, majoritaire en France; il provient de Russie, d'Algérie et de la mer du Nord.

Le gaz B : gaz à bas pouvoir calorifique, originaire des Pays-Bas; il est distribué principalement dans le Nord de la France.

L'abonnement

La valeur de l'abonnement est calculée sur la période considérée en multipliant la valeur d'abonnement mensuel par le nombre de mois; il faut y ajouter la TVA à 5,5 % pour obtenir la valeur toutes taxes comprises.

Taxes

La facture d'énergie comprend le coût des consommations et le montant de l'abonnement mais aussi des taxes fixées par les pouvoirs publics. Prévues par la loi, certaines sont applicables à l'énergie en général, d'autres sont spécifiques à l'électricité ou au gaz naturel.

TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

La TVA est un impôt qui touche tous les biens et services consommés en France. Une TVA réduite à 5,5 % s'applique sur le montant de l'abonnement et sur la contribution tarifaire d'acheminement. Une TVA de 19,6 % s'applique sur le montant des consommations du client et sur les autres taxes.

CTA (contribution tarifaire d'acheminement)

Son montant dépend de la commune d'habitation et de l'usage du gaz naturel.

La CTA représente entre 1 et 2 % du montant total de la facture.

CTSSG (contribution au tarif spécial de solidarité gaz)

La CTSSG est une contribution payée par le fournisseur et intégrée dans le coût de l'énergie. Elle permet de financer le tarif spécial de solidarité gaz pour les clients démunis.

Le montant des taxes est fixé par les pouvoirs publics par arrêtés et pour les taxes locales par les collectivités locales.

Pour le gaz naturel et pour un client résidentiel type qui consomme le gaz naturel pour le chauffage, l'eau chaude et la cuisson (tarif B1), le poids moyen des taxes est d'environ 17 %.

Facture

Il est important de distinguer deux types de factures.

Les factures établies sur une estimation de la consommation

Pour les factures intermédiaires, estimées entre deux relevés d'index par le distributeur, le fournisseur estime une consommation en kWh en fonction de l'historique de consommation du client.

Les factures établies sur la consommation réelle

À chaque relevé de compteurs (tous les six mois), le distributeur transmet au fournisseur à la fois l'index relevé et le coefficient de conversion pour la période de consommation considérée. Ce coefficient est la moyenne des coefficients déterminés chaque jour entre les relevés. ■

M.L.G.

Source : GDF SUEZ Énergie France.